Nations Unies A/ES-10/584–S/2013/128

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
4 mars 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

Lettres identiques datées du 4 mars 2013, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine, continue malheureusement à se dégrader du fait de l'oppression et des violences qu'Israël, Puissance occupante, continue de faire subir au peuple palestinien en violation des dispositions du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Signe d'un désespoir croissant, des centaines de Palestiniens ont poursuivi leurs manifestations contre l'occupation israélienne, notamment contre les sévices infligés à des milliers de leurs concitoyens dans les prisons israéliennes, y compris le récent meurtre sous la torture du détenu palestinien Arafat Jaradat. Ils manifestent aussi en solidarité avec les prisonniers en grève de la faim et contre la politique israélienne de construction d'implantations, d'édification du mur et de colonisation des terres palestiniennes. Par sa répression violente de ces mouvements de protestation non violente qui sont le fait de civils, Israël fait un grand nombre de victimes et déstabilise encore la situation.

Le vendredi 1er mars, de nombreuses manifestations ont eu lieu, notamment à Ramallah, à Bethléem et dans les villages environnants, à Al-Khalil, dans les villages de Bil'in et Nabi Saleh, à Anata, Salfit, Abou Dis, Al-Ram et Naplouse, et au point de contrôle de Qalandiya entre Ramallah et Jérusalem. Deux manifestants ont été gravement blessés par des tirs à balles réelles : Mahmoud Odeh, 20 ans, a été atteint à la tête par des tirs des forces d'occupation israéliennes au point de contrôle de Qalandiya, et Jihad Al-Qadi, un journaliste palestinien, a été atteint à l'abdomen alors qu'il couvrait une manifestation à l'extérieur de la prison d'Ofer, près de Ramallah. Au moins 15 manifestants palestiniens ont été blessés par des tirs à balles

13-24877 (F) 050313 050313

Merci de recycler

recouvertes de caoutchouc, tandis que plus de 40 autres personnes ont souffert d'inhalations de gaz lacrymogènes et d'autres ont été frappées par des capsules lacrymogènes à haute vitesse et des grenades étourdissantes lors des différentes manifestations.

Les manifestations de vendredi avaient été précédées tout au long de la semaine par d'autres manifestations, également réprimées par Israël avec un usage excessif de la force. Ainsi, lors de celle du 25 février, deux jeunes palestiniens, âgés de 13 et 16 ans, originaires du camp de réfugiés d'Aida près de Bethléem, ont été gravement blessés par des tirs à balles réelles, et il y a aussi eu plusieurs blessés lors de celles du 28 février, au point de contrôle d'Attara près de Ramallah, au point de contrôle de Houara près de Naplouse et à l'extérieur de la prison d'Ofer. À ce propos, il faut noter que des rapports ont révélé que les forces d'occupation israéliennes avaient utilisé un jeune garçon palestinien comme bouclier humain lors de leur confrontation avec des manifestants près de la prison d'Ofer le 17 février.

Outre les violences perpétrées de façon systématique par les forces d'occupation israéliennes à l'encontre de la population civile palestinienne, les attaques menées par des colons israéliens continuent également. Parmi d'autres événements récents, le 25 février à Jérusalem-Est, une femme palestinienne a été agressée par une foule d'extrémistes, les faits étant attestés par des témoignages rigoureux et, le 28 février, des colons israéliens ont à nouveau mené un raid, attaquant un groupe d'étudiants palestiniens dans le village de Bourin.

Parallèlement, nous rappelons la détresse continue des prisonniers et détenus palestiniens maintenus en captivité dans les geôles israéliennes. Si deux des hommes palestiniens engagés dans des grèves de la faim de longue durée, Tareq Qedan et Jafaar Ezzedine, ont mis fin à leur mouvement à la suite de décisions selon lesquelles leurs détentions ne seraient pas prolongées, Samer Issawi et Ayman Sharawnah poursuivent leur grève de la faim pour protester contre leur internement illégal sans chef d'inculpation ou jugement. Ces deux hommes ont été transférés à l'hôpital le 27 février en raison de la détérioration de leur état de santé. Un autre détenu palestinien, Muhammad Al-Taj, dont la grève de la faim dure depuis plus de 70 jours, est aussi dans un état de santé critique. Nous demandons à nouveau que l'attention internationale se porte sur les souffrances des palestiniens maintenus en captivité dans les geôles israéliennes, et nous exigeons que leurs droits de l'homme soient respectés et qu'ils soient libérés.

Le nombre de Palestiniens emprisonnés par Israël continue malheureusement de croître, car la Puissance occupante persiste dans sa campagne d'arrestations, qui touche même des enfants et des civils participant à des manifestations contre l'occupation. Pour la seule journée du 27 février, au moins 17 Palestiniens ont été arrêtés dans les villes d'Al-Khalil, Bethléem, Ramallah, Naplouse et Tulkarem. Le 1er mars, plusieurs dirigeants palestiniens appartenant à la faction du Fatah ont été arrêtés à Jérusalem-Est et ont subi des interrogatoires. Le 28 février, un garçon palestinien de moins de 18 ans a été condamné à 19 mois de prison pour avoir prétendument lancé des pierres à Al-Khalil. Des rapports confirment qu'au cours du seul mois de février, Israël a arrêté au moins 382 Palestiniens, dont 10 femmes.

Toutes ces pratiques illégales israéliennes exacerbent les tensions et font peser de graves doutes sur les affirmations d'Israël selon lesquelles il serait attaché à parvenir à une paix mettant fin à cette absurde occupation militaire et assurant justice et liberté au peuple palestinien et garantissant la sécurité entre la Palestine et

Israël. Tant qu'Israël continuera d'agir de façon totalement contraire à ces buts, les responsabilités de la communauté internationale seront claires. Des efforts sérieux doivent être menés, avant tout par le Conseil de sécurité, pour faire appliquer la loi et faire en sorte qu'Israël rende des comptes pour ses violations. L'objectif immédiat doit être de désamorcer la situation explosive qui règne actuellement et de susciter un environnement propice à ce que des progrès soient faits cette année vers la réalisation de la solution à deux États, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, avant que la viabilité de cette solution n'ait été complètement détruite par la Puissance occupante.

La présente lettre fait suite aux 456 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 25 février 2013 (A/ES-10/583-S/2013/111), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Feda Abdelhady **Nasser**